

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 47 (1902)
Heft: 9

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le fusil, modèle 1889. — Questions de ménage. — Réglementation de la Poste militaire. — Les manœuvres du IV^e corps d'armée. — Notes pédagogiques. — Dans la presse.

Qui se serait douté, quand la *Revue militaire suisse* a publié, au mois de mai dernier, le travail de concours du capitaine Schibler sur *Le feu de l'infanterie*, qu'il déchaînerait l'interminable polémique qui cascade de journal en journal, et qu'on rendrait la Société suisse des officiers, qui a couronné ce travail, et la *Revue militaire*, qui l'a publié, solidaires des opinions qui y sont énoncées ?

Puisqu'il faut mettre les points sur les *i*, disons que ni l'un ni l'autre n'ont songé un seul instant à patronner les idées du capitaine Schibler. Celui-ci a présenté au concours un mémoire bien fait, dénotant une somme de travail considérable, ayant des vues personnelles, discutables peut-être, mais légitimes ; c'est ce que l'on a entendu récompenser. Il a paru d'autre part qu'il pourrait être utile de faire connaître ces vues, ne fût-ce que pour en provoquer la discussion ; et voilà tout.

Pour mon compte je ne partage pas, à l'endroit du fusil suisse à répétition, les appréhensions du capitaine Schibler ; je ne crois pas qu'il y ait un danger à mettre entre les mains d'une troupe, même d'une troupe de milices, un fusil à tir rapide, dont le maniement est au fond excessivement simple, qui est construit de pièces robustes et qui est aussi peu susceptible que possible de dérangements. Seulement l'emploi du fusil doit devenir le fond même de l'instruction des milices, et, tant qu'on ne disposera pas de plus de temps, il faudra sacrifier à cette instruction d'autres branches moins immédiatement importantes.

Et d'ailleurs, ce n'est pas au moment où tous nos voisins munissent leurs énormes armées de fusils à tir rapide, qu'il conviendrait que la petite armée suisse se pourvût d'un armement inférieur.

Qui nous dit d'ailleurs que nous avons atteint la dernière limite des perfectionnements ? Je ne le crois pas. Ceux qui viendront après nous verront peut-être une infanterie armée de fusils automatiques, sortes de mitrailleuses qui consommeront de la munition en quantité telle que chaque porteur de fusil devra être accompagné de un ou de plusieurs

pourvoyeurs. Mais c'est un rêve me dira-t-on. Pas tant que cela. Quand je considère le chemin parcouru depuis la première fois où j'ai été appelé à porter un fusil et la rapidité avec laquelle s'accomplissent les progrès techniques, je me dis que ce rêve pourrait se réaliser plus vite qu'on ne le suppose.

* * *

Il y a des gens qui ne sont jamais contents. Parle-t-on d'augmenter la durée du service pour perfectionner notre instruction militaire, ils vous répondent : militarisme; parle-t-on au contraire d'alléger le poids que porte le fantassin et de lui donner un vêtement plus pratique, ils vous disent également : militarisme. Ils sont mécontents et grincheux par profession; ce n'est pas qu'ils soient méchants; ils sont même, au demeurant les meilleurs enfants du monde; mais ils croiront avoir perdu leur journée s'ils n'ont pas dévoré un militairomane chaque matin. C'est ainsi que les meilleures intentions sont souvent méconnues.

Peut-être qu'aujourd'hui j'aurai plus de succès en présentant aux lecteurs de cette *Revue* le *Guide pour la préparation des aliments dans le ménage militaire*, publié avec l'approbation du Département militaire, par le commissariat central des guerres.

Je voudrais dire beaucoup de bien de ce guide; je voudrais pouvoir n'en dire que du bien; mais le moyen de ne pas dire que l'édition française est rédigée dans une langue parfois incompréhensible.

Que peut bien signifier une phrase comme celle-ci : « A ces principes généraux d'alimentation viennent se joindre encore quelques autres exigences en partie pratique, et en partie de nature pédagogique militaire pour la subsistance des troupes; » ou comme celle-ci : « Les conditions de substitution de l'autre aliment principal, du *pain* sont moins avantageuses. Les fruits secs et les repas farineux, notamment les soi-disant gâteaux à la farine et au maïs (voir recettes de cuisine Nos 24, 25 et 26) peuvent, en effet, approximativement remplacer les principes nutritifs du pain, ils ne peuvent toutefois pas, ou du moins seulement au nécessaire, assumer le rôle que le pain joue comme supplément d'aliment dans tous les repas. »

C'est du pur galimatias; j'en pourrais citer d'autres encore.

Ce *Guide* comprend un exposé des principes de l'alimentation, la subsistance en caserne et en campagne, l'organisation du service de cuisine, des règles pour l'emploi de la viande, de la graisse, etc., des recettes, des menus, des états de dépenses, etc. Il y a parmi tout cela beaucoup de choses excellentes dont la mise en pratique serait très désirable; mais cela se heurtera, dans la pratique, à une foule de difficultés.

La plupart des cuisines des casernes sont insuffisantes, beaucoup trop sommaires et se composent, presque partout, de grandes marmites dont la contenance dépasse parfois 100 litres, et de bouilleurs pour l'eau; et

c'est tout. Ainsi en est-il à la caserne de Lausanne, par exemple. Comment veut-on, qu'avec des cuisines aussi rudimentaires, on fasse successivement du bouilli, du rôti, du ragoût, des beefsteacks, du rôti à la broche (page 48), des pâtés de hachis de viande, des entrées (page 49), du rata (?) que l'on apprête le foie, la langue, les rognons, les cervelles et la moelle épinière, les tripes, la volaille, etc., etc. Il y a de quoi faire venir l'eau à la bouche, mais je crois que c'est tout ce qu'en aura le soldat; c'est tout à fait regrettable; une alimentation variée doit entrer de plus en plus dans les habitudes de la troupe, mais il faut que les casernes soient pourvues de cuisines permettant de la faire.

Je viens de mentionner la caserne de Lausanne où la cuisine, réorganisée il y a une année à peine, est aussi sommaire qu'il y a vingt ans; et pourtant dans les pays voisins on a fait dans ce domaine des progrès considérables et des expériences excellentes. Pourquoi n'en profitons-nous pas?

Il y a dans la mise en pratique du *Guide* une autre difficulté résultant du fait que c'est maintenant l'Etat qui fournit toutes les denrées; il faut les commander à Berne et c'est moins commode que de se pourvoir sur place. Voilà une centralisation bureaucratique qui n'est peut-être pas des mieux comprises.

Dans les menus je vois figurer du ragoût de mouton; or les contrats de boucherie stipulent la fourniture exclusive de viande de bœuf ou de vache. Comment se procurera-t-on le mouton?

Bref, malgré tout, il faut reconnaître que si l'on pouvait appliquer les règles posées dans le *Guide*, ne fût-ce qu'en partie, on réaliserait un très réel progrès. Peut-être suffira-t-il d'avoir signalé quelques-unes des difficultés auxquelles cette application donne lieu, pour qu'on étudie les moyens de les écarter.

* * *

J'ai à signaler aussi l'*Ordonnance concernant la poste militaire, de 1901*, et le *Règlement pour la poste militaire, de 1902*.

Ordonnance et Règlement viennent d'être publiés réunis en une seule petite brochure, munie d'un bon cartonnage en toile, comme en reçoivent depuis un certain temps toutes les publications émanant du Département militaire et de ses divers services.

L'ordonnance renferme l'organisation de la poste de campagne, en énumère les fonctionnaires et fixe leur répartition suivant les corps et les unités; il y aura lieu de reparler peut-être un jour de cette organisation et d'en exposer les lignes essentielles.

Aujourd'hui, je voudrais seulement attirer l'attention des intéressés sur quelques points du *Règlement pour la poste militaire*.

La poste militaire a les mêmes attributions que la poste civile, à l'exception toutefois des branches suivantes: transport des voyageurs; ac-

ception et distribution des recouvrements; acceptation et distribution des actes judiciaires, et service des abonnements aux journaux.

Les envois confiés à la poste de campagne doivent être emballés très solidement; le papier de journal ne suffit pas, et il est interdit de mettre dans les paquets ou les lettres des espèces. L'adresse doit indiquer le nom, le prénom, le grade et l'incorporation militaire du destinataire (numéro du bataillon d'infanterie et de la compagnie, de l'escadron, de la compagnie de guides ou de mitrailleurs à cheval; de la batterie d'artillerie ou de la compagnie du parc; de la compagnie de sapeurs, de pontonniers de pionniers, de chemins de fer, de télégraphistes et d'aérostiers; de l'ambulance; de la compagnie d'administration).

Les adresses doivent adhérer solidement aux paquets, et il ne suffit pas qu'elles y soient fixées au moyen de cire à cacheter ou collées faiblement.

La franchise de port s'étend à tous les envois internes de la poste aux lettres jusqu'au poids de deux kilogrammes, adressés à des militaires en service ou expédiés par eux, *dont l'inscription n'est pas demandée*. Il y a lieu de faire remarquer que les envois en franchise n'étant pas inscrits, toute recherche est impossible au cas où ils viendraient à s'égarer.

La franchise est aussi accordée aux mandats de poste et aux envois d'argent adressés à des militaires en service.

Les domestiques d'officiers, non incorporés militairement, n'ont pas droit à la franchise de port.

Le reste du *Règlement* traite de l'organisation de la poste militaire et de la marche du service.

Tout cela est parfaitement clair et parfaitement bien rédigé.

. . .

Quand cette chronique paraîtra, les manœuvres du IV^e corps d'armée seront terminées. Je pourrais donc m'abstenir d'en parler ici. On aura lu dans les journaux quotidiens tous les détails les concernant qui peuvent intéresser les militaires. Je ne saurais cependant passer complètement sous silence l'essai que l'on tente cette année, de réaliser plus complètement qu'on ne l'avait fait l'année dernière avec le II^e corps d'armée, la mobilisation des unités telle qu'elle se ferait dans une mise sur pied en cas de guerre. Une fois la mobilisation terminée, dans les limites de temps fixées par le tableau de mobilisation, les troupes quittent les places de rassemblement et la concentration s'opère au fur et à mesure que les bataillons, les régiments, les brigades et les divisions se forment pour leurs manœuvres respectives. Les manœuvres commencées ainsi le 2 septembre par les exercices de compagnie, se terminent le 17 par l'inspection du corps d'armée. Le tout est coupé par trois jours de repos, savoir deux dimanches (7 et 14 septembre) et le 10 septembre, jour de rétablisse-

ment, que l'on emploiera aussi à des exercices de détail par compagnie.

La *Revue militaire suisse* publiera en son temps un aperçu d'une partie au moins des manœuvres.

* * *

Les chefs des corps de police cantonaux ont eu tout récemment leur conférence annuelle. L'objet le plus actuel soumis à leurs délibérations, était le projet de création d'une gendarmerie de campagne, formée au moyen de prélèvements temporaires faits sur les corps de gendarmerie des cantons. La discussion a été ouverte par un rapport de M. le Dr Rappold, capitaine-commandant de la gendarmerie zuricoise, rapport, paraît-il, très documenté, concluant au rejet des propositions du Conseil fédéral, non seulement parce que le corps projeté désorganiserait profondément les polices cantonales, mais aussi au point de vue purement militaire.

L'échange de vues qui a suivi ce rapport laisse l'impression très nette, bien qu'aucun vote ne soit intervenu, que la conférence était manifestement opposée au projet. Il est peu probable, dans ces conditions, qu'il ait chance d'aboutir.

Peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur ce sujet et d'exposer les idées émises par le Dr Rappold.

* * *

Périodiquement revient sur la tapis le question de supprimer l'inscription dans le livret de service des notes pédagogiques. Les raisons que l'on invoque ne sont pas sans valeur. Les notes pédagogiques ont leur utilité surtout au point de vue statistique; il peut être utile aussi, même nécessaire, que ces notes soient portées à la connaissance des chefs, lors de la première instruction militaire, soit de l'école de recrues; mais cela pourrait se faire par un autre moyen. D'autre part, il est assez désagréable pour l'intéressé de voir perpétuellement reparaître sous ses yeux des notes pédagogiques, médiocres ou mauvaises, parce qu'il était peut-être mal disposé quand il a fait l'examen, ou parce qu'on lui a posé une question qui l'a embarrassé, ou aussi parce que les parents n'ont pas pu lui donner une meilleure instruction. Elles l'exposent même, ce qui est plus grave, à rougir devant ses enfants.

On peut être sceptique aussi, à l'endroit de la valeur de cet examen pédagogique, s'il est vrai qu'on a posé à une recrue cette question: « Quel est le meilleur vin, du vin de La Côte ou du vin de Lavaux? » J'espère qu'il n'y a là qu'une spirituelle ironie à l'adresse de MM. les experts pédagogiques qui, parfois, ne se privent pas de poser des questions saugrenues; et comme chacun sait on ne prête qu'aux riches.

Pour moi, je ne me passionnerais pas pour cette question, et surtout

je ne romprais pas une lance pour qu'on continue à inscrire les notes pédagogiques dans le livret de service. On peut s'en passer.

* * *

Nous ne possédons pas de presse militaire quotidienne, rien de plus légitime dès lors si la presse politique remplit cette lacune; elle peut exercer une bienfaisante influence en faisant apprécier, respecter et aimer une institution dont le pays ne saurait se passer. Elle peut faire aussi beaucoup de mal si elle use de sa publicité pour propager des idées fausses et si, sous prétexte d'impartialité, elle ouvre ses colonnes, peut-être avec complaisance, à des manifestations, même déguisées, contre le service militaire.

Ces réflexions me sont inspirées par une correspondance lue dans le numéro du 30 août dernier de la *Gazette du Valais* (Jeunesse et service militaire).

Le « leitmotiv » de cette correspondance, dont on peut soupçonner le but, est « l'affaiblissement incontestable du goût militaire dans nos régions occidentales » par opposition à ce qui se passe dans le reste de la Suisse.

Je conteste l'exactitude de cette appréciation. Je ne vois pas où l'on trouve l'affaiblissement du goût militaire; les progrès accomplis et qui s'accroissent d'année en année, protestent de la persistance du goût militaire et du sérieux avec lequel nos populations acceptent ce lourd devoir. Il ne faudrait pas confondre le goût militaire avec le goût du panache. Ce sont deux choses totalement différentes. Si le correspondant de la *Gazette du Valais* n'a pas son siège fait, il n'a qu'à ouvrir les yeux et il verra.

Ce qui est vrai, c'est que la lutte pour la vie devenant toujours plus rude, le service militaire pèse parfois lourdement sur les épaules de quelques-uns; mais pas plus lourdement que les autres impôts.

Les correspondances comme celle à laquelle je fais allusion, distillent un venin bien plus destructif du goût militaire que le service militaire lui-même, même le plus rigoureux.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Revue et livres. — Démissions. — Nos morts. — Les manœuvres impériales.
— L'artillerie à Düsseldorf.

Je commence par la *littérature militaire périodique*. Elle présente quelques transformations. D'abord un enterrement : le 1^{er} juillet, l'*Allgemeine Militärzeitung*, de Darmstadt, rédigée par le capitaine Edouard Zernin, a disparu. Cet organe n'avait pas gagné à l'unification allemande. Avant

elle, il représentait l'Allemagne du Sud qui, militairement, jouissait d'une indépendance complète. L'incorporation des contingents de l'Allemagne méridionale dans le « Reichsheer » à partir de 1871, reporta le centre de gravité intellectuel dans la capitale et, de plus en plus, la *Militär-Wochenblatt* l'emporta sur la *Darmstädter Militärzeitung*. Elle prolongea pourtant son existence jusqu'au nouveau siècle, même un peu plus longtemps, grâce à la nourriture qu'elle recueillit dans les articles militaires de la presse politique, la *Gazette de Cologne* et la *Strassburger Post* surtout, et dans la presse militaire de l'étranger. Quoique portant le titre de capitaine, son rédacteur n'était pas militaire ; son grade n'était qu'un titre dû au grand-duc Ludwig III de Hesse, qui le conférait pour l'infanterie hessoise seulement. On sait que cette infanterie n'existe plus depuis l'incorporation du contingent hessois dans celui de la Prusse. On aurait donc vainement cherché dans l'annuaire le capitaine Zernin. Néanmoins, le pseudo-capitaine a su très bien s'orienter et se débrouiller dans le domaine militaire, et son journal fut fort recherché des novices dans l'art de la guerre qui y gagnaient leurs éperons littéraires, en renonçant ordinairement à un gain matériel.

Donc, le journal a disparu. Mais « le roi est mort, vive le roi », disait-on autrefois en France. Le jour même de la disparition de l'organe du Sud de l'Allemagne, une nouvelle revue voyait le jour dans le Nord : *L'Armée*, journal des sciences militaires pour les officiers actifs et de deuxième ligne de toutes les armes (*Die Armee, Zeitschrift der Kriegswissenschaft für Offiziere des stehenden Heeres und des Beurlaubtemstandes*). Le rédacteur est le lieutenant-général à disposition v. d. Bœck, à Cassel (Hesse électorale) ; l'éditeur réside à Mülheim sur la Ruhr. Le général v. d. Bœck a été directeur d'un département au ministère de la guerre et pendant un an commandant d'une division. Il obtint sa démission l'hiver passé.

Son article-programme affirme que notre littérature militaire périodique ne réalise plus de progrès depuis quelque temps. On ne saurait nier même un état de stagnation, si l'on compare avec ce qui se passe dans les autres armées. A certains égards, le général a raison, mais ce ne sont pas les revues générales qui nous manquent, ce sont des organes spéciaux, intéressant les différentes armes, par exemple l'artillerie. Toutes nos revues traitent tous les thèmes possibles, et je constate que *L'Armée* fera de même comme le prouvent les huit numéros parus. Les collaborateurs sont les mêmes d'ailleurs que pour la *Militär-Wochenblatt*, la *Militär-Zeitung*, les *Neue militärische Blätter*, les *Jahrbücher*, etc., et même s'ils ne signent pas, un homme un peu orienté reconnaît l'oiseau à ses plumes.

On avait supposé qu'il s'agirait d'une concurrence au *Militär-Wochenblatt*, non tout à fait indépendant, obligé qu'il est de conserver certains égards pour le Département de la guerre. C'est une erreur. Le *Militär-Wochenblatt*, grâce surtout à la direction si adroite, si pleine de tact du général v. Frobel,

gardera toujours le dessus. Ajoutons que l'*Armée* paraît une fois par semaine, tandis que le *Militär-Wochenblatt*, avec ses suppléments et la *Militär-Literaturzeitung*, paraît deux ou trois fois par semaine. Il a le privilège en outre de publier les mutations de l'armée avant tout autre journal.

Encore une transformation : les *Neue Militärische Blätter* qui, à l'origine, paraissaient une fois par mois, paraissent depuis le 1^{er} juillet chaque semaine, en un format modifié.

Passons aux livres. Je cite un jubilaire qui vient d'atteindre ses 50 ans de service et a publié en même temps l'historique du régiment d'infanterie où il est entré le 19 août 1852 et dont il devint le chef lors de la fête du centenaire de feu l'empereur Guillaume I^{er} en 1897. J'entends le général d'infanterie v. Blume qui se fit remarquer pour la première fois en 1871 lors de sa publication sur *Les opérations des armées allemandes depuis la bataille de Sedan jusqu'à la fin de la guerre*. Personne mieux que l'auteur n'était placé pour écrire ce livre qui fut traduit presque dans toutes les langues connues. Le général Blume n'avait-il pas rempli pendant la guerre de 1870-71 une fonction de la dernière importance, celle de « chef du bureau d'opérations » dans l'état-major du grand quartier-général ? Jusqu'en 1872 son livre vit trois éditions.

Blume qui, avant la guerre, avait appartenu au Ministère de la guerre, y rentra après la paix conclue, professant en même temps à l'Académie de guerre. Je ne peux entrer dans tous les détails de sa vie si laborieuse et si riche en succès. Qu'il me suffise d'ajouter qu'il fut pendant sept ans le directeur d'un département au ministère, puis de 1892 à 1896, date de sa démission, général commandant le XV^e corps d'armée à Strasbourg. Ce n'est pas la première fois que je vous parle de ses publications ; je vous ai cité sa brochure sur le bombardement de Paris (Chronique de juin 1899, page 403). Quant à l'historique que je vous signale, c'est celui du régiment d'infanterie Herwarth v. Bittenfeld (1^{er} westphalien) n^o 13, qui appartient au VII^e corps d'armée et se trouve en garnison à Münster en Westphalie. C'est bien rare que le chef d'un régiment soit en même temps son historien, et quel historien ! L'historique remplit un fort volume de 500 pages avec dix plans et autres annexes. La matière, fort intéressante, concerne les guerres de 1813, 1864, 1866 et 1870-71 auxquelles le régiment a participé.

Un autre livre que je dois citer est le second volume d'un ouvrage dont j'ai fait mention dans la chronique d'avril : de Weigelt, *Manuel pour les volontaires d'un an et pour les officiers de réserve et de landwehr de l'artillerie à pied*. Ce volume est plus intéressant que le premier, parce qu'il traite du matériel de notre artillerie à pied, dont il manquait un aperçu.

Je vous ai parlé plus d'une fois des pièces de l'artillerie lourde de l'armée de campagne (*Geschütze der schweren Artillerie des Feldheeres*) dont deux revêtent un intérêt particulier, l'obusier lourd de campagne de 15 cm. et le canon de 10 cm. 5. Ce canon est d'un poids qui exige l'usage d'une plateforme. Pour modérer le recul, on utilise un frein hydraulique fixé à la plateforme avec son cylindre, tandis que le piston et sa tige sont emportés par le recul de l'affût. En même temps, les roues remontent le plan incliné des coins fixés derrière elles. De cette façon, le recul est amorti et la pièce ramenée en batterie, les roues redescendant le plan incliné par l'effet du poids. C'est simple, mais convient mal au service en campagne. On projetterait une construction avec recul sur l'affût, de même que pour l'obusier de 15 cm. Le canon de 10 cm. comporte un bouclier protecteur qui enjambe la bouche à feu et protège le pointeur. Vous savez combien fort on se querelle chez nous au sujet des boucliers de l'artillerie de campagne. Pour l'artillerie à pied, quoique les pièces de 10,5 soient placées derrière des parapets, on les a introduits sans s'arrêter aux phrases de qui que ce soit dans la presse militaire. La publication traite également du nouveau mortier de 21 cm. en acier. Les deux livres cités ont paru chez Mittler.

En outre, on parle beaucoup d'une brochure parue chez Eisenschmidt : « *Der deutsche Infanterie-Angriff 1902* ». La base de cette étude est les expériences pratiques faites au camp d'instruction à Döberitz, en mai 1902. Je vous ai donné quelques indications sur la nouvelle tactique dans la chronique de juillet dernier. La brochure est attribuée à un commandant de bataillon de la garde. Je suppose qu'un de vos collaborateurs en parlera plus en détail.

* * *

A propos de tactique, les journaux parlent d'une victime du nouveau cours : c'est le commandant de la 50^e brigade d'infanterie à Mayence qui, immédiatement après une manœuvre devant l'empereur, a demandé sa démission, à cause, dit-on, d'une critique défavorable de son souverain. Un autre brigadier de cavalerie a demandé sa démission pendant les manœuvres de cavalerie au camp de Altengrabow. C'est le commandant de la 6^e brigade de cavalerie.

En parlant des démissions, je ne peux passer sous silence celle du directeur de l'académie de guerre, le lieutenant-général *Frhr. v. Rechenberg*, qui a appartenu longtemps au grand état-major général comme chef de la 3^e section (France) et de la 6^e (manœuvres impériales). Il fut aussi pendant peu de temps quartier-maitre principal. Il s'est acquis une grande réputation dans l'ébauche des manœuvres d'armée de 1895 à 1897.

Ont démissionné encore le major-général *v. Blankenburg*, qui appartient également au grand état-major, et le lieutenant-général *v. Reitzenshein*, inspecteur de l'artillerie à pied.

Le contingent du royaume de Saxe a subi une grande perte par le décès de son ministre de la guerre, général d'infanterie *Edler v. d. Planitz*. Né en 1837, cet officier entra en 1855 dans le régiment d'artillerie, puis fut transféré à l'état-major général en 1861. Il y demeura jusqu'en 1873. Pendant la campagne de 1870-1871, il fut officier d'état-major du XII^e corps d'armée, plus tard de l'armée de la Meuse. C'est à lui qu'on dû la connaissance de la situation à l'extrême aile droite des Français près de Roncours, renseignement qui détermina le mouvement tournant des Saxons, sous leur prince royal Albert, et décida le sort de la journée. Pendant dix ans, Planitz fut attaché militaire à Berlin, puis chef d'état-major du corps saxon et enfin, après la mort du général de Fabrice en 1891, ministre de la guerre en Saxe. Si le fardeau de cet emploi n'est pas comparable à celui du ministre prussien, Planitz a pourtant bien mérité de l'organisation et de l'administration de son contingent.

Un autre décès qui doit vous intéresser dans ce moment de deuil est celui du colonel v. Ziegler, directeur de l'école de guerre de Potsdam. L'an passé v. Ziegler avait assisté aux manœuvres hollandaises et subit un grave accident d'automobile. Il fallut toute l'habileté des chirurgiens pour lui conserver la vie. Ils parvinrent à le guérir et il reprit son emploi. Il participa à l'inauguration du nouveau bâtiment de son école, construit dans le style écossais, très différent du style ordinaire des casernes. Mais peu de temps après, il succomba à une maladie intestinale, probablement en connexité avec l'accident funeste de l'an passé.

* * *

Les *manœuvres impériales* se dérouleront du 9 au 12 septembre entre Francfort sur l'Oder et Posen, précédées d'une période d'exploration. La revue du V^e corps d'armée, près de Posen, aura lieu le 3, celle du III^e près de Francfort le 6 septembre. D'après les journaux, assisteront aux manœuvres l'archiduc Ferdinand-Charles d'Autriche, le prince royal de Roumanie, les princes Léopold et Arnulf de Bavière. En outre, comme plénipotentiaires de diverses puissances étrangères, le major français de Chazelle, les généraux américains Corbin et Young, le lieutenant-colonel argentin Jones, le colonel espagnol de la Vega, le colonel turc Hamdi Bey, le général Granadez, de Guatemala, les divers attachés militaires. Une députation d'officiers russes qui sont en garnison dans les régions limitrophes assistera seulement à la revue de Posen.

* * *

Vous apprendrez avec intérêt, que d'après des informations dignes de foi, la Suède a fait la première commande de 72 pièces de campagne avec recul sur l'affût, y compris un nombre considérable de caissons, à la maison Fried. Krupp. L'armement de trois batteries à cheval de quatre pièces avec des pièces à bêche élastique sera maintenu. Les 72 pièces seront

attribuées aux batteries montées, qui seront armées de ce modèle exclusivement.

* * *

Votre regretté directeur le lieutenant-colonel Edouard Manuel avait commencé à vous donner des renseignements sur l'exposition de l'industrie ouverte le 1^{er} mai à Düsseldorf (Industrie- und Gewerbe-Ausstellung, Düsseldorf 1902; voir les informations de la livraison d'avril, page 369). Votre chroniqueur allemand et feu son ami étaient convenus de s'y rencontrer les premiers jours de juillet et d'étudier ensemble l'exposition militaire, spécialement l'artillerie. Par suite du triste accident que l'on sait et de ses suites, que personne ne pouvait prévoir, ce rendez-vous n'a pu avoir lieu. Cette exposition ayant offert beaucoup d'objets de nature à vous intéresser, je m'efforcerai de remplir un peu la lacune dont les décrets de la Providence ont été la cause.

En me rendant à Düsseldorf, mon intention était de n'y rester que quatre ou cinq jours; j'y ai passé trois semaines, retenu aussi bien par la nature des objets exposés que par le commerce de personnes spécialement au courant des questions à l'ordre du jour et qui même jouent un rôle actif dans la marche des événements. Je parle entre autres du directeur de la « Krupphalle » l'ingénieur Rausenberger, constructeur d'artillerie fort distingué, qui, l'automne passé, a conduit M. Manuel au polygone de Meppen et a dirigé les divers tirs dont Manuel a parlé dans les brochures sur les canons de campagne et de montagne Krupp à tir rapide à long recul (extrait des livraisons d'octobre et novembre de la *Revue militaire suisse* 1901).

Il aurait beaucoup désiré revoir M. Manuel afin de lui faire la démonstration des nouveaux appareils de pointage appliqués aux canons et obusiers de campagne à long recul qui doivent leur origine aux essais de Thoune.

En opposition, pour ainsi dire, à l'ingénieur Rausenberger, je cite le général von Reichenau, en relations avec la « Rheinische Metallwaaren- und Maschinenfabrik Düsseldorf », plus connue sous le nom de son fondateur et président du conseil d'administration Henri Ehrhardt. C'est précisément v. Reichenau, dont la brochure : *Influence des boucliers sur le développement du matériel d'artillerie de campagne et sur la tactique*, a attiré l'attention d'Ed. Manuel et provoqué son dernier article : « Dans l'artillerie » (livraison de juin, page 497 et suiv.). J'ai eu la chance de converser avec ce général qui m'a entretenu de ses idées au sujet d'une diminution du calibre des pièces de campagne en même temps que du perfectionnement des boucliers et du remplacement du shrapnel par l'obus à chargement d'acide picrique, avec fusée à percussion. M. v. Reichenau aurait désiré, lui aussi, indiquer personnellement ses motifs et ses intentions à Manuel dont il avait lu les objections dans l'article « Dans l'artillerie ». La

fabrique de Dusseldorf nous a remis un mémoire splendidement relié : *Le canon de campagne à tir rapide de 5 cm. C/1902*, contenant des illustrations représentant les cibles d'artillerie cuirassée et de tirailleurs couchés ou à genou dans la tranchée, avant et après le tir du canon Reichenau. Il faut convenir que l'effet est formidable. Reichenau a publié en outre un supplément à la dite brochure : *Résultats des essais (Versuchsergebnisse)*. Le canon à obus ne figurait pas encore à l'exposition, quoique le catalogue en parlât, mais bien le caisson cuirassé, beaucoup plus pratique que celui des Français. J'y reviendrai à l'occasion.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La revue de Spithead. — Les généraux boers en Angleterre. — De l'éducation des officiers. — Le nouveau projet de règlement d'exercice pour l'infanterie. — Le rapatriement. — Lord Kitchener.

Je n'ai pas à parler ici du couronnement du roi et de la reine qui, après les événements que l'on connaît, a fini par se faire à la hâte, comme entre deux trains. Il semble que l'on ne pouvait pas se sentir tranquille avant d'avoir derrière soi cette cérémonie, comme si l'on avait craint de voir se réaliser les prédictions d'une diseuse de bonne aventure. Quelque solides que se sentissent la royauté et l'empire, il leur fallait cette consécration, du reste habituelle, d'un fait accompli depuis longtemps. Les journaux de toutes espèces ont parlé longuement de la magnificence des fêtes et de l'enthousiasme du peuple anglais. L'ultime manifestation, parfaitement digne du reste, a été la grande revue navale dans la rade de Spithead, qui, sans avoir eu la splendeur de celle d'il y a cinq ans, lors du jubilé de la reine Victoria, n'a pas moins témoigné d'une éclatante façon de la puissance de la marine britannique. On n'avait réuni cette fois que l'escadre de la Manche, l'escadre de réserve, des croiseurs et des petits navires. Entre la côte et l'île de Wight, front au sud, cent et un navires sont disposés sur cinq lignes, les deux premières formées par des cuirassés alternant avec des croiseurs, la troisième par des croiseurs et des canonnières, et les deux dernières par les torpilleurs, les vaisseaux-écoles et les petits navires. Cette flotte est sous les ordres de l'amiral Hotham, dont le pavillon flotte au grand mât du *Royal Sovereign*. 313 canons de gros calibre, 452 de calibre moyen et 1219 pièces d'artillerie légère; au total : 1984 bouches à feu forment l'armement de ces navires. A deux heures de l'après-midi, la flottille royale — cinq vaisseaux, y compris le *Victoria and Albert* qui porte les souverains — quitte les eaux de Cowes et quelques minutes après, au bruit des canons et des hourras, elle défile entre les

lignes, passant et repassant de l'une à l'autre, inspectant chaque navire. Puis le *Victoria and Albert* va jeter l'ancre au milieu de la flotte, et tous les officiers généraux viennent présenter leurs respects au roi. Le soir, dès neuf heures, grande illumination des navires.

Ce même jour, le 16 août, on attendait à Southampton les trois généraux boers Botha, De Wet et Delarey. Ils arrivèrent en effet à dix heures du matin à bord du *Saxon*. La foule les attendait peut-être avec plus de curiosité qu'elle n'en avait pour la revue. On se demandait s'ils accepteraient l'invitation du roi, qui, du reste, les laissait libres de ne se présenter à lui que quelques jours plus tard. Ils ont choisi la seconde alternative. Fût-ce pour ne pas assister à cette éclatante glorification de la puissance navale de leur adversaire, ou plus prosaïquement parce qu'ils avaient besoin de refaire un peu leur toilette? Je ne me sens pas de force à résoudre cette question. Toujours est-il que la revue s'est faite sans eux. Mais auparavant, avant de partir pour Londres, ils s'étaient rendus à bord du *Nigeria*, sur lequel Chamberlain, Roberts, Kitchener et quelques invités du ministre des colonies avaient passé la nuit. Kitchener les reçut à leur débarquement, les salua comme on salue de vieux camarades et les présenta ensuite à Chamberlain et au maréchal Roberts. Quelques heures plus tard, ils étaient reçus à Londres par la foule avec cet enthousiasme et cette exubérance dont elle a donné tant de preuves ces derniers temps.

Cet empressement des chefs boers de venir visiter leurs ennemis d'hier, leurs vainqueurs, comme toutes les manifestations de sympathie de l'Angleterre entière ne sont pas des événements bien fréquents dans l'histoire. Mais ils sont en tous cas plus éloquents que les élucubrations d'une partie de la presse européenne, qui pendant de longs mois n'a su qu'invectiver les Anglais. On peut constater qu'on a affaire des deux côtés à des gens honnêtes et loyaux, qui se sont battus en braves et qui après la lutte viennent franchement se tendre la main. Est-ce que cela ne vaut pas mieux que les cris de haine, de trahison et de vengeance que l'on a trop souvent entendus, et qui n'ont jamais servi qu'à empêcher, ou tout au moins à retarder toute réconciliation? Ces fermiers du sud de l'Afrique ont donné depuis trois ans de grandes et inoubliables leçons à tous les peuples du monde. Puissent ceux-ci en profiter!

Bien des années déjà avant la dernière campagne, certaines personnes et pas toujours les dernières venues, ont signalé l'insuffisance de l'instruction générale des officiers anglais. On ne prêtait guère attention à leurs discours ou à leurs articles de journaux. On commence maintenant à se rendre à l'évidence et l'on comprend qu'il faut réagir. Pendant de longues années l'Angleterre a vécu sur le souvenir de la phrase prononcée

autrefois par Wellington ou quelqu'un d'autre : « La bataille de Waterloo a été gagnée sur les places de jeu d'Eton ». Il est incontestable que les exercices physiques et les jeux en plein air ont pris, en Grande-Bretagne, une extension considérable et ont contribué pour beaucoup au développement physique de la race anglaise. Mais il faut également se rendre compte que l'on a été quelque peu trop loin : l'éducation physique s'est faite au détriment de l'éducation intellectuelle ; on s'est adonné avec acharnement à tous les sports et surtout à ceux qui peuvent s'exercer sous la forme de jeux et qui par cela même sont plus passionnants, plus absorbants ; on a négligé d'entraîner à côté des muscles la mémoire et le jugement, de développer, concurremment avec l'exercice des jeux les plus variés, la culture intellectuelle des jeunes gens. Chacun est à même de constater l'ignorance à laquelle a conduit ce système, dans l'armée surtout, où elle est répandue parmi les officiers et parmi les sous-officiers et soldats, dont la principale occupation en dehors du service est de se livrer à des jeux d'enfants. Il s'agira maintenant de réparer le mal et de remédier à cet état de choses. Reste à savoir si c'est une tâche facile et comment il faut l'entreprendre. Il faut avouer qu'un peu partout, et pas seulement en Angleterre, le plus grand nombre des officiers néglige trop souvent de veiller au développement de son instruction générale, ou même simplement militaire, pour se complaire dans une existence où les jeux de toutes natures forment la principale récréation intellectuelle. C'est dès la jeunesse qu'il faut donner au futur officier le goût de la lecture et de la réflexion, puis plus tard il faut surtout éviter de s'opposer au développement de sa personnalité par le pédantisme et l'étroitesse d'esprit. Quand on y réfléchit on ne peut qu'être navré de constater la masse d'idées étouffées en germe qui n'auraient pas mieux demandé qu'à être développées pour le plus grand bien de toute une institution. Et enfin, pour être juste, il faut également reconnaître qu'il en est à peu près de même dans tous les domaines et que les réformes que l'on signale dans le militaire sont aussi nécessaires ailleurs.

* * *

J'ai déjà parlé précédemment du nouveau projet de règlement d'exercice pour l'infanterie anglaise qui a paru cet été. Il ne me semble pas inutile de revenir plus en détail sur cet ouvrage. Ce règlement (*Training*) s'occupe exclusivement de l'exercice proprement dit et de la méthode de combat de l'infanterie. Quoiqu'un peu débarrassé des anciennes formes, il laisse encore subsister un peu trop de cette fameuse tactique de place d'exercice dont on a eu à déplorer les effets dans tous les pays de l'Europe.

L'instruction individuelle comprend les marches, le maniement d'armes et la préparation au tir. En ce qui concerne la marche, on voue une atten-

tion toute spéciale à exercer les différents pas tels que le pas raccourci, le pas allongé, le pas sur place et le changement de pas. Ce projet réglemente comme suit la longueur des pas et leur nombre par minute :

Pas lent,	76 cm. et 75	en une minute.
» ordinaire,	84	» 128
» allongé,	99	» 128
» gymnastique,	102	» 180

Cela fait qu'en une minute, l'infanterie anglaise parcourra 107^m5 au pas ordinaire, et 127 au pas allongé.

Le maniement d'armes est simplifié, il n'est plus destiné à être le principal exercice des jours d'inspection et ne devra plus être exécuté par de grandes subdivisions entières. On peut cependant reprocher au projet de prévoir encore trop de manières de porter l'arme.

La mise en joue et la préparation pour le tir s'exercent comme partout ailleurs ; on prescrit également d'enseigner le tir assis. Quant aux feux, on distingue entre le feu de tirailleurs lent avec 5 coups par minute, le feu de tirailleurs rapide avec 10 coups par minute et le feu de magasin avec 10 à 15 coups dans le même laps de temps. Le feu de salve dont on avait déjà sonné le glas est maintenu dans le projet, mais seulement pour de grandes subdivisions, aux grandes distances et sur des buts bien visibles.

C'est dans la campagne que se donnera l'instruction fondamentale pour le combat. Une compagnie d'infanterie comprend de 100 à 120 hommes et se divise en deux demi-compagnies commandées par des officiers. Chaque demi-compagnie se compose de deux sections à deux escouades divisées elles-mêmes en groupes de 5 hommes au moins avec le chef de groupe. On compte 76 cm. de front par homme et une distance de deux pas (167 cm.) entre l'homme du premier rang et celui du second. La colonne de marche s'obtient en doublant, les numéros pairs allant se placer à droite ou à gauche des numéros impairs après que chacun a opéré un quart de tour.

Tous les mouvements sur le champ de bataille doivent se faire sous la protection d'éclaireurs (*scouts*), sur le front et sur les flancs. La ligne de colonnes ouverte que l'on emploie en Suisse si fréquemment dans le bataillon est prévue pour la compagnie déjà pour traverser des forêts, un terrain coupé ou sous le feu de l'artillerie ; les colonnes peuvent, suivant les besoins, être formées de demi-compagnies, de sections ou même d'escouades en colonne de marche, en colonne par deux, ou en ligne, et être placées sur deux lignes et en échelons. C'est peut-être aller un peu loin, mais on part de l'idée qu'il faut que la compagnie puisse se déployer le plus rapidement possible dans un terrain couvert où elle est exposée à des attaques soudaines. Les massacres de Magersfontein et de Modder River sont encore présents à la mémoire. Contre une attaque

de cavalerie, on se forme en ligne, on met la baïonnette et l'on agit par le feu avec une aile en retrait ou portée en avant si c'est nécessaire. On recommande également d'exercer les mouvements rapides sur des signes et au coup de sifflet, afin d'éviter de trop longs commandements.

Le projet prescrit ensuite, point après point, ce qu'il faut examiner en inspectant une compagnie. Il faut s'assurer de la discipline de feu, de l'attention et de la tranquillité de la troupe, de la précision dans l'exécution des mouvements, de la longueur des pas et de la cadence, de l'habileté à passer d'une formation à une autre, puis de l'utilisation du terrain et des aptitudes des sous-ordres livrés à eux-mêmes.

Le bataillon se compose de huit compagnies et se divise en deux demi-bataillons de quatre compagnies. Dans la formation de rassemblement, les quatre compagnies de chaque demi-bataillon sont placées les unes à côté des autres en colonne par sections, les chefs de compagnie devant leur compagnie. Pour le combat, et avant d'être sous le feu ennemi, le bataillon se forme sur une, deux, trois ou quatre lignes, formées elles-mêmes de compagnies en ligne ou en colonnes.

Pour les plus grandes unités, la brigade ou la division, la formation de rassemblement et de manœuvre est en ligne de colonne de bataillons, les bataillons à 30 pas les uns à côté des autres, ou la masse, les bataillons à 30 pas les uns derrière les autres.

Le projet conserve, à côté de cela, des formations de combat en ordre serré, sous la protection de tirailleurs contre des ennemis non civilisés et mal armés.

* * *

Un communiqué du War Office, du 2 juillet, donne les renseignements suivants sur le rapatriement des troupes du Sud de l'Afrique. Lors de la fin des hostilités, il y avait 202 000 hommes sous les armes, les forces locales non comprises.

Environ 80 000 hommes seront embarqués le plus tôt possible dans l'ordre suivant :

1. Les 2500 hommes des compagnies de volontaires et les 7000 hommes des troupes des colonies;
2. Les troupes de la milice qui ont débarqué en 1901 (4000 hommes);
3. La yeomanry enrôlée en 1901 (8000 hommes);
4. Les réservistes (50 000 hommes);
5. Les autres bataillons de la milice (environ 12 000 hommes).

Les arrangements suivants ont été pris pour le transport de ces troupes :

On a engagé trente-neuf bâtiments de transport du gouvernement qui peuvent transporter 40 000 hommes et 3000 chevaux. On embarquera en outre sur les navires ordinaires 2500 hommes par semaine.

Ce n'est que plus tard qu'on pourra songer au rapatriement des troupes régulières.

A sa rentrée d'Afrique, lord Kitchener a été reçu en Angleterre avec un enthousiasme qu'aucun de ses prédécesseurs n'a connu. La manière dont il a terminé la guerre lui a amené les sympathies de chacun, de ses adversaires comme de ses partisans. Le voilà général à l'âge de cinquante-deux ans, tandis que lord Roberts n'est parvenu à ce grade que dans sa soixantième année. Il a pris en outre le titre de vicomte de Karthoum, de Vaal (Transvaal) et d'Aspall (comté de Suffolk). Dans quelques semaines, sur son propre désir, il partira pour l'Inde comme commandant en chef; il pourra voir de près et apprécier cette armée indigène dont il a déjà une haute opinion.

M. W.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

Souvenir. — La gestion ministérielle du général Weyler. — Voyage du roi Alphonse XIII. — Grave incident. — Trop de récompenses. — Une croix bien méritée. — Nouvelles : réforme du corps d'administration; sanction pénale; les chasseurs de montagne; création d'unités de télégraphie optique; réorganisation du bataillon de télégraphes; diminution de l'excédent d'officiers.

En commençant aujourd'hui notre chronique, nous éprouvons une profonde tristesse en pensant que cet officier distingué, cet homme si foncièrement bon qui fut le lieutenant-colonel Manuel n'est malheureusement plus. Depuis bien des mois déjà, nous n'avions serré sa main loyale, bien que nous nous fussions plusieurs fois proposé d'aller le voir à Lausanne; quelques jours seulement avant l'accident qui précéda de peu sa mort, nous avions espéré que nos occupations nous permettraient enfin de réaliser ce projet : il était écrit que nous ne reverrions plus ce bon ami..

La *Revue militaire suisse* a, dans des termes sentis et éloquents, rendu hommage à la valeur du colonel Manuel et exprimé avec une sincère émotion les regrets que cause à tous ceux qui l'ont connu son départ, hélas! trop prompt. Qu'il nous soit permis de déclarer aussi que son souvenir ne s'effacera jamais de notre cœur.

Cette fois-ci, nous nous sommes vu obligé, et bien contre notre gré, de prolonger l'intervalle de périodicité entre nos chroniques, car les fêtes de la proclamation de la majorité du roi, d'une part, de l'autre les vacances d'été de nos parlementaires, auxquelles ils ne sauraient renoncer, la voûte

des cieux dût-elle menacer de s'écrouler, ont déterminé une longue et malheureuse période d'inaction. Aussi n'est-il guère étonnant que, quatre ans après la catastrophe qui, de l'avis des gens raisonnables, devait nous marquer la route à suivre pour arriver à une régénération totale et prompte des vices historiques de nos institutions, nous nous retrouvions gros Jean comme devant. Encore devons-nous, au point de vue des intérêts militaires du pays, nous estimer heureux et bénir la Providence qui nous a vraiment gâtés en nous accordant le général Weyler comme ministre de la guerre. Le peu qui s'est fait dans la voie du progrès, c'est à lui et à lui seul que nous en sommes redevables. Malheureusement, il n'a pas eu ses coudées assez franches pour agir toujours conformément aux intérêts suprêmes de la patrie : des obstacles insurmontables, des intérêts particuliers appuyés par de hautes influences, et d'autres facteurs trop nombreux pour être énumérés ici, ont paralysé ses efforts et empêché la réalisation immédiate de ses vastes projets de réorganisation. Cependant, n'eût-il à son actif que les résultats déjà obtenus, le passage de ce général au ministère de la guerre devrait être marqué d'une pierre blanche par tous ceux qui s'intéressent au relèvement de nos institutions militaires. Ceux-là trouvent, et c'est aussi notre avis, que ce qui a été fait jusqu'à présent est une garantie de ce que le général Weyler est capable de faire encore.

Précisément à cause de la grande confiance que le plus grand nombre ont mise en lui, le bruit de sa démission, qui a couru ces jours-ci, a été accueilli avec une incrédulité marquée dans nos cercles militaires. Non que l'on niât le bien-fondé du mécontentement du ministre — il n'était que trop justifié — mais chacun comprend la folie qu'il y aurait à vouloir, en ce moment-ci, écarter du pouvoir le général Weyler, d'abord parce que l'armée a en lui une confiance absolue et qu'il n'a pas terminé la tâche qu'il s'est proposée et, *last not least*, parce que les circonstances qui provoqueraient sa chute seraient de nature à compliquer énormément nos problèmes politiques. Elles accentueraient encore le mécontentement qui, peu à peu, a envahi le peuple pendant la période de la Régence.

La presse vous a déjà mis au courant des faits regrettables qui se sont produits lors du récent voyage d'Alphonse XIII dans certaines provinces du nord de l'Espagne. Le roi était accompagné de son beau-frère, le prince des Asturies, et d'un ministre qui représentait le gouvernement. Dès les débuts du voyage, de nombreux conflits éclatèrent. Certains fonctionnaires de la suite royale, et parmi eux plus particulièrement les généraux Pacheco et Cerero, le premier chef du corps des haliebardiens, le second chef de la maison du roi, se firent une espèce de gloire de manquer aux égards les plus élémentaires dus aux députés, sénateurs ou maires des arrondissements électoraux, villes et villages visités par le jeune monarque. Les maires surtout furent traités de la manière la plus cavalière, quelque-

fois avec une grossièreté inconcevable. Tous ont naturellement protesté avec énergie contre les agissements de ces messieurs de la cour. Les représentants de quelques villes ont même fait parvenir leurs plaintes au président du Conseil des ministres, M. Sagasta, lequel n'aurait certes pas toléré jadis, alors que l'âge n'avait pas encore affaibli son corps et son caractère, les intrusions des fonctionnaires du palais dans les actes de la compétence des seuls ministres.

Malgré ces protestations et ces plaintes, les deux généraux ont continué, jusqu'à la fin du voyage, à jouer leur rôle de matamores. Mais c'est à Pampelune que s'est produit l'incident qui, selon quelques-uns, aurait failli entraîner la démission du ministre de la guerre et peut-être de tout le cabinet. Le général Weyler, qui avait relevé le ministre de l'agriculture et du commerce dans la mission de représentant du gouvernement auprès du roi, avait délivré, aux correspondants des journaux, un laissez-passer pour pénétrer dans le fort de S. Cristobal, lors de la visite d'Alphonse XIII à cet ouvrage. Sur la présentation du dit document, les journalistes purent donc entrer dans l'enceinte fortifiée, où l'autorité supérieure leur assigna la place qu'ils devaient occuper à l'arrivée du souverain. Or, au moment où celui-ci et sa suite pénétraient dans le fort, un officier d'état-major s'approcha des reporters et leur fit savoir que, nonobstant le permis du ministre de la guerre, Sa Majesté leur ordonnait d'abandonner immédiatement le fort.

Telle est la version qui circule; il est assez probable que, dans ce déplorable incident, quelque circonstance en atténue la portée. Il n'en reste pas moins qu'une autorisation, dûment signée par le ministre de la guerre et portant sur des points de sa compétence, a été publiquement annulée. On imagine facilement l'état d'esprit du général Weyler qui n'est pas homme à laisser méconnaître les hauts pouvoirs qu'il détient. Voilà probablement ce qui a fait croire à la mise en demeure qu'il aurait formulée et présentée au président du Conseil, de choisir entre la démission du ministre de la guerre ou le renvoi des officiers de la maison du roi.

J'en reviens à la gestion du général Weyler. Vous vous rappellerez peut-être que, dans ma dernière chronique, je signalais les grâces plus ou moins bizarres et équitables que, à l'occasion de la majorité du roi et sous le masque de l'anonymat, bon nombre d'officiers sollicitaient dans les journaux soi-disant défenseurs des intérêts militaires. Nous ne pouvions que blâmer ces pétitions. Elles tendaient à perpétuer dans notre armée la prodigalité des récompenses, celles-ci se transformant en une espèce de loterie dont les primes sont réparties au hasard à ceux qui ont eu la chance de se trouver à la bonne place au bon moment. Nous déplorons cette coutume qui consiste à considérer soit un *pronunciamiento*,

soit un événement quelconque de famille, comme un motif suffisant pour accorder des milliers d'avancements ou une pluie de décorations, tout cela au détriment de la valeur des uns et des autres. C'est donc avec une véritable satisfaction que nous avons vu le ministre de la guerre décidé à rompre une fois pour toutes avec ce déplorable état de choses. Il a fait la sourde oreille à toutes les sollicitations et le roi a prêté son serment constitutionnel sans donner à gagner un sou aux marchands de galons, d'étoiles et de décorations. Le gouvernement a, il est vrai, créé une médaille dite « d'Alphonse XIII », à laquelle ont droit les militaires et les civils qui, pour une raison ou pour une autre, ont pris part aux fêtes royales, mais c'est tout.

Si ce nouveau régime, refus d'accorder des récompenses à tort et à travers, se maintient, les officiers espagnols n'attacheront que plus de prix à la possession de leurs décorations et nous n'aurons plus le regret de constater leur peu d'empressement à les porter ostensiblement. Ils n'exceptent que celle de saint Ferdinand, qui ne se donne que pour action d'éclat, et celle de Marie-Christine, convoitée pour la pension qui l'accompagne.

La valeur des décorations augmenterait aussi considérablement si elles étaient toutes décernées avec autant de justice que celle que vient de recevoir le colonel d'état-major D. Manuel Benitez, chef du dépôt de la guerre. Grâce à cet officier, dont le zèle et l'activité sont au-dessus de tout éloge, l'établissement qu'il dirige a pris, ces dernières années, une importance extraordinaire. Ses travaux cartographiques sont justement remarqués et ses publications périodiques, surtout celles qui s'occupent des armées étrangères, ont répandu dans la nôtre de précieuses connaissances. Les intelligents travaux du colonel Benitez lui ont valu la croix du Mérite, avec pension, en attendant l'écharpe rouge, qu'il ne saurait tarder à recevoir. D'ici, nous envoyons nos salutations au brillant officier supérieur.

Passons aux nouvelles : j'aurais désiré vous communiquer beaucoup de choses intéressantes, mais nous sommes en période de disette. Je dois me contenter du peu que je trouve à glaner depuis ma dernière correspondance.

Par une loi du 15 mai de cette année, le corps d'administration a été divisé en deux corps indépendants : celui de l'intendance et celui du contrôle (*intervencion*), ce dernier, ainsi que l'indique son nom, ayant mission de contrôler tout ce qui touche à l'administration de l'armée. La hiérarchie du corps de l'intendance comprendra les grades suivants : intendant d'armée (grade assimilé à celui de général de division), intendant de division, sous-intendant de I^{re} classe, sous-intendant de II^e classe, major, premier, deuxième et troisième officier de l'intendance (le dernier grade

est assimilé à celui de second lieutenant). Le corps du contrôle comprend les grades suivants : contrôleur d'armée (interventor, général de brigade), contrôleur de district, commissaire de guerre de I^{re} classe, commissaire de guerre de II^e classe, premier, deuxième et troisième officier de contrôle.

L'âge pour le passage à la réserve et la mise à la retraite, dans le corps de l'intendance, sera le même que dans le reste de l'armée. Les officiers généraux du contrôle passeront au cadre de réserve à 68 ans ; les assimilés au grade de colonels obtiendront leur retraite à 66 ans ; les autres officiers supérieurs à 64 ans, et à 62 ans les subalternes. Les officiers du corps de l'intendance se formeront dans l'ancienne Académie d'administration d'Avila ; les élèves de celle-ci qui le désireront seront classés dans le corps de contrôle ; s'il n'y a pas un nombre suffisant d'aspirants, on couvrira les vacances avec les seconds lieutenants de n'importe quelle arme qui en feront la demande ; la moitié des vacances dans les grades subalternes sera aussi réservée aux officiers subalternes des autres armes ou corps.

Par une autre loi, également du 15 mai, a été établie la sanction pénale que comporte, pour un officier, le fait de n'avoir pas tenu compte des dispositions de l'ordre royal du 27 décembre 1901, concernant le mariage des officiers. Le mariage contracté sans que les formalités légales aient été remplies ne donnera pas droit à une pension à la famille. Les officiers dont le mariage n'aura pas été autorisé conformément à l'ordre royal, seront mis à la retraite par retrait d'emploi et privés de tout droit ultérieur, sauf quand le mariage aura été célébré *in articulo mortis* ; mais dans ce cas, si le décès survient, la veuve et les enfants ne pourront toucher aucune pension.

Vous vous rappelez qu'en 1899, cinq de nos vingt bataillons de chasseurs furent transformés en chasseurs de montagne, numérotés de 1 à 5 et affectés, trois d'entre eux, à la région des Pyrénées, un à chacun des massifs montagneux de la Sierra de Gata et de Ronda. Etant donnée la nature de notre système de recrutement et pour d'autres motifs d'ordre militaire, ou politique, grand nombre de personnes ne voyaient pas l'utilité de cette réforme. Car pour avoir, dans nos chasseurs de montagne, le personnel apte à ce service, il serait nécessaire de le recruter précisément dans les contrées où existe le spectre du carlisme, ce qui ne laisserait pas que de présenter de graves inconvénients. C'est, à n'en pas douter, la raison qui engagea le général Azcarraga, successeur au ministère de la guerre du général Polaviega, auteur de la susdite réforme, à rendre aux bataillons de chasseurs de montagne leur forme primitive.

Il semble que l'intérêt pour nos unités de montagne recommence à

s'éveiller. Dans les journaux et les revues techniques, la question de leur utilité est vivement discutée et, comme il arrive toujours en pareils cas, chacun présente, pour défendre ou combattre la cause, de nombreux arguments, tous plus ou moins justes et opportuns. A notre avis, un pays qui se trouve dans les conditions géographiques et topographiques de l'Espagne a un besoin absolu de troupes entraînées à la guerre de montagne, à laquelle on ne saurait, de nos jours, nier la nécessité d'une préparation et d'une tactique spéciales. Mais, si l'on voulait se contenter de nos bataillons tels qu'ils ont existé jusqu'à ce jour, mieux vaudrait les supprimer, car, en de telles circonstances, leur existence ne servirait qu'à donner raison à leurs adversaires.

Cependant, force est de croire qu'on est décidé, chez nous, à faire quelque chose pour nos bataillons de montagne. Par décret ministériel du 7 juin, il a été ordonné d'affecter à chacune des compagnies de 30 chasseurs de montagne une unité optique légère, dont l'acquisition et l'organisation incomberont au bataillon des télégraphes. Jusqu'à présent, les états-majors seuls avaient possédé des appareils de télégraphie optique (système Mangin, dimension 10 cm., avec héliographe et lampes à pétrole, acétylène et alcool). Le personnel de chaque unité optique se composera de trois hommes; l'effectif de six unités pour chaque bataillon (une unité par compagnie et deux pour l'état-major) comprendra donc 18 hommes avec un sergent chef. En temps ordinaire, les unités optiques des chasseurs formeront deux sections de 15 unités chacune, sous le commandement d'un officier et devront être affectées au bataillon des télégraphes.

Ce bataillon vient d'être transformé en régiment par l'incorporation à ses cinq compagnies des deux compagnies régionales détachées aux îles Baléares et Canaries.

La loi concernant le passage au cadre de réserve, comme généraux de brigade des colonels, et la mise à la retraite volontaire des officiers des cadres actifs et de la réserve qui réuniraient certaines conditions, a donné des résultats tangibles. Un grand pas a été fait ainsi dans le sens de la réduction de l'excédent d'officiers. Aussi les Académies d'artillerie et du génie ont-elles pu être de nouveau ouvertes et l'on a réduit au tiers l'amortissement des vacances d'officiers des cadres actifs et de réserve dans les grades où il reste encore du personnel en excédent.

CHRONIQUE FRANÇAISE*(De notre correspondant particulier.)*

Le cabinet du ministre de la guerre. -- Les manœuvres de l'artillerie de siège au camp de Châlons. — Les géographes militaires. — Quelques mutations. — Aux grandes manœuvres du Midi.

Il y a trois mois, au lendemain de la constitution du ministère Combes, je parlais ici même (page 531, livraison de juin), de l'influence que la situation politique aurait sur la conduite du général André. Et je disais :

Eclairé sur l'attitude de certaines personnes de son entourage, dont le rôle a été mis en lumière au cours de la crise gouvernementale, il va modifier par quelques éliminations la composition de cet entourage.

J'ajoutais que même il songeait « à épurer son cabinet, ce cabinet qu'il avait chargé d'épurer l'armée. »

Les événements ont montré l'exactitude de l'information que j'ai été le premier et le seul à donner. Quand, au milieu du mois d'août, on a appris la disgrâce du capitaine Humbert, renvoyé dans un régiment, il est peu de personnes qui n'aient été abasourdis de cette nouvelle. Pour ma part, je n'en ai point été étonné, puisque certaines circonstances exceptionnelles m'avaient permis de l'annoncer longtemps à l'avance. Je suis très documenté sur les dessous de la crise ; malheureusement je suis tenu à beaucoup de discrétion, et je dois me borner à des indications générales.

Tout d'abord, je dirai que le départ de M. Cazelles, chef du cabinet civil du ministre de la guerre, n'a aucune signification spéciale. Il n'en est pas de même du renvoi du capitaine Humbert, acte qui est le premier indice très caractéristique d'une longue évolution.

Pour en faire comprendre la nature, je rappellerai que le général André, lorsqu'il a pris le portefeuille de la guerre, était guidé par des convictions politiques beaucoup plus que par des considérations militaires : il songeait à épurer le personnel, non à réformer les institutions. Il allait répétant que la crise récente lui avait ouvert les yeux sur le danger de laisser les idées antidémocratiques s'installer dans l'esprit du corps des officiers français, corps que son mode spécial de recrutement, son éducation, ses préjugés éloignaient insensiblement du libéralisme. Il se plaisait à dire que, si l'affaire Dreyfus eût éclaté cinq ou dix ans plus tard, il eût été trop tard pour ramener l'armée à la République. Plus on allait, plus cette armée se séparait de la nation : leurs aspirations devenaient de plus en plus différentes ; il suffisait qu'un officier se montrât « bien pensant » pour être à peu près sûr d'arriver, eût-il peu de valeur militaire ; mais il était sûr de ne pas arriver s'il laissait voir des opinions franche-

ment conformes aux aspirations du pays, c'est-à-dire nettement républicaines, eût-il une grande valeur militaire.

Tel était le postulatum en vertu duquel nulle tâche ne parut au général André plus pressée que d'appeler aux postes en vue les malheureux que leurs opinions avaient fait systématiquement écarter et rejeter dans l'ombre. Il lui fallut donc rechercher les principes et les convictions de chacun, principes et convictions que beaucoup ne montraient pas et ne possédaient qu'à l'état latent. Le cabinet fut l'organe chargé de ces investigations, et, en vertu du rôle qui lui fut assigné, il est fort naturel qu'il n'ait pas tardé à prendre une part prépondérante dans la conduite des affaires militaires. Les directions d'armes et de services, auxquelles le ministre délègue la majeure partie de ses pouvoirs, étaient subordonnées, en fait, au cabinet auquel il accordait son entière confiance. On se rappelle que, en Allemagne, à certaines périodes, l'influence du cabinet militaire du souverain a balancé l'autorité même du ministre de la guerre. Dans l'hôtel de la rue Saint-Dominique, un phénomène analogue s'est produit. Une puissance occulte a grandi, une sorte de conseil des Dix qui a fait peser la terreur dans certaines régions et y a évoqué les souvenirs de l'Inquisition, ne fût-ce que par son caractère inquisitorial. J'ai personnellement entendu maintes fois cette phrase : « Ah ! si le général André n'avait pas son cabinet ! » exclamation qui me rappelait inévitablement la boutade célèbre rapportée par le prince de Hohenlohe : « L'artillerie serait une bien belle arme, si elle n'avait pas ces diables de canons !... »

Les canons ne font pas plus partie intégrante de l'artillerie que le cabinet ne fait partie du ministère André. Cette institution toute puissante dérivait fatalement du concept initial. Il était inéluctable qu'elle concentrât tout en soi, et il eût fallu qu'elle fût douée de qualités surhumaines pour n'en point abuser. Une collectivité ne peut être irréprochable et parfaite. La vertu n'est pas le fait d'un agrégat anonyme. La majeure partie d'une assemblée a beau être composée de gens d'un caractère très fortement trempé, il s'en glisse forcément d'autres parmi eux qui se laissent aller à profiter, fût-ce avec les meilleures intentions du monde, du pouvoir quasiment illimité dont ils sont détenteurs. Il est arrivé maintes fois que des membres du cabinet du général André aient contrecarré leur chef, parce qu'ils croyaient être plus fidèles que lui à ses propres convictions. Le ministre est trop bon, disait un d'eux : il se laisse trop facilement fléchir par des considérations sentimentales ; heureusement, nous sommes là pour le maintenir dans la bonne voie, et, quand il promet des choses qu'il ne devrait pas promettre, pour l'empêcher de tenir ses engagements.

C'est ainsi que le général André, ayant promis un poste de choix au parent d'un de ses collègues, ce dernier fut tout étonné de voir le poste en question donné à un autre. De là, une explication assez vive, et une enquête, laquelle aboutit à ceci que le capitaine Humbert était intervenu

pour que l'« autre » fût de ses amis. A ce grief s'en ajoutèrent d'autres du même genre. Certain jour, le général Faure Biguet, gouverneur militaire de Paris, constata qu'un soldat ne faisait aucun service et continuait à mener sa vie ordinaire, qui consistait à chanter dans les cafés-concerts. Ordre fut donné à ce soldat de rentrer à la caserne, et, pour qu'il ne fût pas tenté de remonter sur les planches à Paris, on l'envoya à Versailles. Une note du cabinet prescrivit de l'affecter à un régiment qui tient garnison à Paris. Piqué au jeu, le général Faure Biguet le fit classer à la « portion centrale » de ce régiment, laquelle est stationnée en province. Répondant du tac au tac, le cabinet lui adressa une nouvelle note aux termes de laquelle le chanteur en question devait être détaché au ministère de la guerre, comme secrétaire auxiliaire. Le gouverneur militaire, auquel la moutarde monta au nez, porta ces papiers au général André, et, comme on y reconnut l'écriture du capitaine Humbert, voire sa signature, cet officier fut sacrifié, encore qu'on prétende qu'il n'a pas été plus coupable que d'autres. Son éviction est le résultat presque obligatoire d'une situation faussée dès le début.

L'artillerie à pied a exécuté, en août, sous la direction nominale du général Lucas, inspecteur d'armée et membre du Conseil supérieur de la guerre, des exercices de siège qui ont fait parler d'eux et qui, en effet, méritent d'attirer l'attention, ne fût-ce qu'en raison de l'extension considérable qui leur a été donnée. Ces exercices avaient sur le simulacre d'attaque du fort de Vaujours, exécuté en 1894, sous les ordres du général Saussier, cette incontestable supériorité qu'on a procédé à des tirs réels qui ont renseigné sur la précision du réglage, sinon sur l'efficacité des feux, car on a beaucoup trop cherché à économiser les munitions. Mais, en regard de l'élément de supériorité que je viens de reconnaître, ils ont présenté une grave cause d'infériorité : il y a huit ans, sous Paris, on avait constitué un corps d'attaque dans lequel figuraient en proportion normale des troupes de toutes armes, tandis que, le mois dernier, au camp de Châlons, l'artillerie prédominait, les autres armes ne l'accompagnant que fictivement et à dose infinitésimale.

L'impression des assistants a été très mélangée. D'une façon générale, on a reconnu la grande justesse du canon et on a admis que ses effets de destruction et de démoralisation seraient considérables. Mais le difficile sera de découvrir les positions occupées par l'ennemi.

Le problème n'est pas moins ardu en rase campagne, avec le soin que les deux partis mettent aujourd'hui à se cacher. Mais les rafales du canon à tir rapide fournissent une solution satisfaisante, puisqu'on sème la terreur, sinon la mort, sur de vastes étendues du champ de bataille. On ne dispose pas de cette ressource lorsque, au lieu de vouloir effrayer et blesser du monde, on se propose d'éventrer des parapets et d'y ouvrir des brè-

ches. Dans ce cas, en effet, il faut une extrême précision pour atteindre le but. Cette précision, la balistique actuelle la réalise ; mais encore faut-il préalablement savoir où est le but et déterminer le point à atteindre. On a dit, avec beaucoup d'esprit, qu'il est plus facile de faire son devoir que de le connaître. Il est plus facile de canonner un ouvrage que de déterminer l'ouvrage à canonner. Même sur le camp de Châlons, où, quoiqu'on en dise, l'observation du terrain était relativement très facile, l'attaque n'est pas parvenue à découvrir toutes les positions occupées par la défense. Quelques-unes des batteries de celle-ci sont restées absolument indemnes.

Une minorité, dont je suis une des moindres parties, tire de là cette conclusion que la défense se trouve placée en meilleure posture que l'attaque ; mais c'est une opinion qu'on n'a pas le droit, paraît-il, d'exprimer tout haut. Aussi est-ce tout bas que je confie à votre oreille ma façon de pensée. Et pour un peu, pendant que j'y suis, je murmurerais encore qu'on a dépensé là bien de l'argent pour ne pas prouver (peut-être !) grand'chose.

* * *

L'imprimerie du service géographique, dont on a contesté l'utilité (encore qu'elle ait été chargée de publier naguère ce traité de l'art de la guerre dont le général Billot, qui en était l'auteur, disait : « J'y ai enfermé en deux cents pages toutes les notions dont les généraux en chef ont besoin, et cela sous une forme assez simple pour que le dernier des soldats comprenne tout ce qu'il y a dedans. » Il est vrai que ce traité a fini par ne jamais paraître...), cette imprimerie, dis-je, a voulu justifier sa raison d'être en mettant au jour deux énormes volumes, d'une exécution typographique remarquable : *Les ingénieurs géographes militaires (1624-1831)*, étude historique, par le colonel Berthaut, chef de la section de cartographie du service géographique.

Cette compilation considérable est très bien dénommée : c'est une « étude historique », c'est une contribution à l'histoire ; ce n'est pas de l'histoire : il y manque des vues d'ensemble et ce groupement des faits d'où jaillit la lumière. L'auteur a vidé successivement tous les cartons qu'il a eus sous la main, et il en a eu beaucoup. Il a disposé avec ordre les matériaux qu'il a trouvés dans chacun d'eux. Mais c'est à cela qu'il a borné son effort. Aussi bien en trouve-t-on l'aveu dans la préface que le général Bassot, sous-chef d'état-major général de l'armée, directeur du service géographique de l'armée, a rédigée pour présenter au public l'œuvre de son subordonné. « De nature essentiellement documentaire, dit-il, le volumineux travail du colonel Berthaut est plutôt fait pour être consulté que pour être lu d'un bout à l'autre ; c'est ainsi du moins que l'auteur l'a compris. Il l'a divisé en conséquence... »

Est-ce un éloge ou une critique ? A mes yeux, c'est ceci plutôt que

cela : je trouve qu'il est vraiment trop facile d'écrire un livre sans se donner la peine de le composer. Mais, cette réserve faite, je reconnais qu'il y a beaucoup à prendre dans cette « étude » et qu'on ne pourra plus parler des ingénieurs géographes sans y avoir recours. Est-ce à dire qu'elle soit très complète ? Ce n'est pas certain, car les dessins de Bagetti, dont plusieurs spécimens nous sont montrés (tome I, page 288), sont loin de répondre aux conditions indiquées dans l'article dont il s'agit. Ce sont des représentations faites de chic, après coup. Néanmoins, les vues de Lataille que Napoléon faisait exécuter subissaient intentionnellement des déformations qui avaient pour objet d'accentuer leur signification, et il n'est pas sans intérêt de comparer cette altération systématique de la nature à celle que lui fait subir le commandant Morelle dans ses croquis perspectifs.

Le général Demassieux, qui vient de mourir aux eaux, avait fait preuve de beaucoup d'énergie et de calme quand il avait été appelé à commander et à amender l'Ecole d'application de Fontainebleau, où régnait un regrettable esprit d'intolérance. Il a su, à force de tact et de fermeté, obtenir que tout rentrât dans l'ordre, au moins en apparence. Ce serait manquer de gratitude que de le laisser disparaître dans l'oubli. Il a contribué à introduire la conception nouvelle de l'esprit démocratique dans nos écoles militaires. Les généraux Passerieu et Marcot, à Saint-Cyr, le colonel Dubois, à Saumur, le lieutenant-colonel Sarrail, à Saint-Maixent, le colonel Valabrègue, à Versailles, ont entrepris une œuvre analogue. Je ne vois guère que le Prytanée de La Flèche qu'on ne s'efforce pas de sortir des errements anciens. Il serait bon pourtant d'en transformer les habitudes. Songez que le contingent d'élèves qu'il fournit à l'Ecole de Saint-Cyr est moindre que la proportion de ceux qui sortent des établissements de l'Université ! Est-ce vraiment la peine de conserver une institution militaire d'un aussi faible rendement ?

Il est assez singulier qu'on ait à signaler des différences entre le régime imposé à nos écoles militaires. Mais dans notre pays centralisateur, on ne s'est pas soucié, — chose singulière ! — d'uniformiser les systèmes d'éducation et on n'a pas songé à placer nos séminaires d'officiers sous une direction commune. Il y aurait urgence à créer une sorte de surintendance des établissements militaires d'instruction, et j'ai au bout de la plume le nom d'un général qui ferait merveilleusement à la tête de ce service. J'en reparlerai quand le moment sera venu.

Le général Zimmer remplace, comme sous-chef d'état-major de l'armée, le général de Lacroix, qui a pris la succession du général Bonnal à l'Ecole de guerre. Cette place avait été précédemment promise au chef

d'état-major du gouverneur militaire de Paris. Mais on n'a trouvé personne qui fût agréé par les diverses parties intéressées pour remplir le poste du général de Plagnol.

On reproche au général Zimmer, comme à son collègue le général Brun, d'être fort jeune de grade. On n'a rien de plus grave à dire contre lui. En revanche, on peut dire en sa faveur que, sorti de Saint-Cyr le 15 juillet 1870, il demanda à être affecté au bataillon de chasseurs à pied en garnison à Wissembourg, et c'est le jour même de la bataille qu'il s'y présenta à son chef de corps. Il passa à l'armée de la Loire, où il fut grièvement blessé. Comme capitaine, il a été attaché au bureau de l'état-major qui s'occupe des armées étrangères; il a été un des membres les plus actifs de la commission chargée de reviser le règlement de 1873 sur les manœuvres de l'infanterie. J'ajoute, et ce n'est pas un des moindres mérites du général Zimmer que je prétends invoquer, qu'il a été enfant de troupe aux pontonniers: il suivit les cours du lycée de Strasbourg et subit avec succès dans le même trimestre les épreuves du baccalauréat ès-sciences, du baccalauréat ès-lettres et de l'admissibilité à Saint-Cyr. J'ajoute encore qu'il est protestant.

Le lieutenant-colonel de Saint-Rémy, au moment de l'expulsion des congrégations non autorisées, refusa d'obtempérer à l'ordre de prêter main-forte à l'exécution de la loi: il vint d'être condamné par un conseil de guerre à un jour de prison. C'est dire quel est l'état d'esprit de nos officiers. C'est dire aussi ce que vaut notre justice militaire, dont on s'obstine à ne pas vouloir modifier radicalement l'organisation.

Aux grandes manœuvres du Midi.

Je ne peux, écrivant presque au jour le jour mes impressions sur les manœuvres, mettre beaucoup d'ordre dans ces notes, qui doivent paraître cinq jours seulement après la dislocation des troupes. J'y mettrai, par contre, beaucoup de sincérité et je pense qu'on voudra bien, en considération de cette sincérité, fermer les yeux sur le décousu, sur les omissions et sur les autres défauts des quelques pages qui vont suivre.

Les troupes. — Je ne m'attendais pas à voir d'aussi beaux soldats. Leur œil éveillé, leur physionomie ouverte, leur gaieté, leur bonne tenue, m'ont ravi. Les fantassins sont de bons marcheurs, les cavaliers montent vigoureusement à cheval, et avec souplesse. Rarement j'ai vu évacuer moins de malades et d'éclopés: les gares et stations ne sont pas encombrées de soldats qu'on renvoie, et les voitures n'en sont pas chargées¹. Il est

¹ Le 2 septembre, sur la route de Verfeil à Toulouse, j'ai rencontré une carriole ramenant sept hommes du 83^e de ligne. Le 6 septembre, vers 5 heures du soir, j'ai

vrai que, d'une part, le temps a été constamment très favorable, et que, d'autre part, le général Brugère a pris les plus minutieuses précautions pour éviter les fatigues exagérées : n'empêche que les marches de 32 kilomètres n'ont pas été rares, et qu'elles ont été gaillardement enlevées. Je le répète : l'impression générale est excellente.

Peut-être, au point de vue de l'instruction professionnelle, les corps d'armée du Midi laissent-ils à désirer. Mais je dis seulement : peut-être.

Le cavalier est aussi bien placé en selle qu'ailleurs, mais je ne suis pas sûr que les escadrons évoluent aussi bien, avec autant de prestesse et d'à-propos.

L'infanterie prend des formations d'une rigidité désespérante : le souci de l'alignement la hante; elle se masse en lignes tellement compactes que, à plusieurs reprises, je l'ai vue tirer sur deux rangs, le premier à genou, le second debout ! Elle utilise mal les couverts : défendant la lisière d'un bois, elle se place devant les arbres, au lieu de s'abriter derrière¹. Elle ne paraît pas pratiquer couramment le service de sûreté en marche et en station.

L'artillerie, elle, a de bons servants et de bons conducteurs. Mais le mécanisme du tir laisse à désirer. Trop souvent les liaisons ne fonctionnent pas automatiquement; on sent que, dans bien des régiments, l'habitude n'est pas entrée dans les mœurs d'étudier la position, de répartir les zones de surveillance, de préparer les changements d'objectifs, d'exécuter toute cette gymnastique sans laquelle les merveilleuses vertus du canon à tir rapide sont comme si elles n'existaient pas. Les voitures ne m'ont point paru toujours conduites avec calme à l'allure réglementaire, et quand un incident se produit auquel, à lui seul, le chef de voiture pourrait porter remède, on voit plusieurs gradés qui s'en mêlent, ce qui dénote une insuffisante habitude de la pratique.

Le commandement. — En d'autres termes, les cadres ne semblent pas tous parfaitement préparés à leur rôle, et ils ne tirent peut-être pas tout le parti possible de la matière, — excellente, en apparence, — qu'ils ont entre les mains. Et pourtant les officiers sont remarquablement jeunes², ils ont de l'entrain, de l'activité physique. Mais tourne-t-on assez leur

vu 24 fantassins de divers régiments et à Escalquens une trentaine de soldats (des 7^e et 59^e de ligne, sauf erreur,) monter dans le train. D'après les relevés qu'on m'a communiqués, le déchet moyen a été d'un *sixième* environ. Or, on sait que, en adoptant pour l'effectif de la compagnie le chiffre de 250 hommes, c'est parce qu'on s'attendait à une perte d'un *cinquième* au début d'une campagne.

¹ On affirme que c'est intentionnellement qu'on en agit ainsi, pour ne pas inculquer aux soldats une prudence voisine de la lâcheté. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet. J'y reviendrai, j'espère, un jour ou l'autre.

² J'insiste sur ce point qui a extrêmement frappé mes compagnons de route et moi. Je ne sais à quoi l'attribuer : est-ce à la race, est-ce au travail de rajeunissement qui s'opère depuis quelques années ? Je l'ignore.

esprit vers les questions théoriques qui doivent prendre chaque jour plus de place dans les préoccupations des chefs véritablement soucieux de la lourde charge qui leur incombe?

Il leur manque manifestement ce contact intime avec la pensée du chef que donne la continuité d'une action commune. A chaque instant, on entend des officiers demander à d'autres officiers, voire à de simples curieux : « Savez-vous ce qu'on fait aujourd'hui? Pourriez-vous nous renseigner sur ce qui s'est passé hier? » Des questions de ce genre prouvent que les intéressés ne sont pas tenus au courant des intentions du commandement. Et c'est regrettable. Certes, j'estime que Souwaroff, son disciple Dragomiroff, et les disciples de ce disciple ont fortement exagéré en disant que le dernier des troupiers devait connaître le plan du chef, l'objet des mouvements qu'il reçoit l'ordre d'exécuter. J'ai entendu, pas ici, mais ailleurs, des capitaines faire à ce sujet de petits cours de tactique à leur compagnie, chaque fois qu'une accalmie dans le combat leur permettait de palabrer. Et, sans trouver qu'ils eussent tort d'orienter leur personnel sur le terrain, je me suis dit souvent qu'ils auraient un meilleur emploi à faire de leur temps, en visitant les cartouchières, par exemple, ou en mesurant les distances et en étudiant le terrain pour leur compte personnel et à leur point de vue spécial. Je me suis demandé aussi ce qui arriverait si les choses se passaient autrement que le chef l'a annoncé : n'en résulterait-il pas, dans l'esprit du subordonné, une certaine appréhension et un sentiment d'insécurité? A vouloir trop prouver, on ne prouve pas grand'chose. L'important, pour celui qui commande, est avant tout d'inspirer confiance à son personnel : une obéissance trop intelligente (qu'on me pardonne cette hérésie!) me plaît moins que l'attachement (d'ailleurs raisonné, sensé et légitime, je me hâte de le faire remarquer) qui unit celui-ci à celui-là lorsque, par une collaboration constante, en le voyant journellement à l'œuvre, on a pu apprécier ses qualités, constater son sang-froid et son énergie, sa vigilance et sa sollicitude, son savoir et sa bienveillance. L'intimité qui résulte de ces relations-là a plus de valeur que des discours et des conférences. Par là, le soldat s'initie à la pensée de ses officiers tout naturellement et sans que ceux-ci prennent la peine de l'y initier.

Eh bien, aux propos échangés entre capitaines et lieutenants, à l'attitude des colonels parlant à leurs généraux, il m'a paru qu'il n'y a pas à tous les degrés de la hiérarchie cette communion des âmes et cette unité de doctrine qui naissent en quelque sorte spontanément d'applications pratiques incessantes¹. Le travail possède une vertu éducative dont on ne me semble pas avoir aperçu les effets.

¹ J'ai remarqué aussi bien de l'ignorance dans les états-majors. Le 8 septembre, le général Bonnet veut dicter un ordre. Un seul officier de son entourage se présente, et il n'est outillé ni pour en garder copie ni pour en adresser plusieurs expéditions aux divers corps intéressés. Pareille chose arriverait-elle avec un personnel tant soit peu exercé?

La discipline. — Et pourtant j'ai l'impression que ces troupes que je viens de voir sont disciplinées. L'entrain qu'elles ont montré au milieu des plus dures fatigues, sous une chaleur accablante, est, à cet égard, un indice excellent. Dans d'autres régions, j'ai entendu le soldat « ronchonner » et maugréer, se plaindre de la chaleur, pester contre les exigences du commandement. Si, dans les rangs, on se taisait, on se rattrapait dans les colloques intimes. L'an dernier, les gares étaient remplies de militaires de tous grades, de toutes armes, appartenant aux régiments les plus variés, et bien des fois j'ai souffert de les entendre se confier mutuellement leurs griefs, échanger des propos aigres et amers, sans souci d'être entendus par des personnes étrangères à l'armée.

Ici, rien de semblable : ce n'est pas que je n'aie, dans les tables d'hôte, rencontré des cyclistes qui, sous prétexte de réparations dont leur machine a besoin, trouvent le temps de venir s'attabler dans les auberges, tandis que les camarades peinent sous le poids du sac. Cette engeance d'amateurs est généralement exécration. Privilégiés de la fortune, puisqu'ils ont le moyen de s'offrir le luxe d'une bicyclette, ils ont la chance d'avoir un service spécial qui leur donne toutes facilités pour « se tirer ! » Aussi ils daubent avec joie sur les chefs qui croient à la crevaisson de leurs pneus ou à la perte de leur pédale. Et comme ils font valoir la peine qu'ils se donnent, les services qu'ils rendent, l'abus que l'on fait de leurs talents !

Je ne sais que les automobilistes qui m'exaspèrent davantage. Ces messieurs, familiers avec les grands chefs qu'ils « trimbalent » et avec lesquels ils avalent des kilomètres et de la poussière, se sentent autorisés à en prendre très à leur aise. Les rigueurs de la tenue réglementaire, la correction de l'attitude militaire, rien de tout cela n'existe pour eux. Les généraux sont leurs obligés, et ils le leur font sentir... et ils le font encore plus sentir aux autres. Ils se donnent comme les confidents autorisés et les premiers collaborateurs des grands chefs.

En ce sens, on peut dire que la discipline est compromise. Elle n'est pas suffisamment pratiquée dans l'entourage des officiers où le personnel de leur domesticité jouit d'immunités spéciales, souvent peu justifiées, et alors que ces officiers n'ont pas d'égards pour des camarades de rang inférieur. Des représentants de certaines armées étrangères ne m'ont pas caché leur étonnement d'entendre le sans-*façon* avec lequel tel riche propriétaire, sergent dans la réserve, sinon même simple soldat, parle à un vieux capitaine décoré. On voit des lieutenants en activité dire : « Monsieur, » en s'adressant à quelqu'un qu'ils savent être un colonel en retraite et devant lequel ils joindront les talons le jour où ce quelqu'un revêtira l'uniforme pour aller accomplir une période d'instruction.

Mais, si fâcheuses que soient ces pratiques, elles n'infirmement pas l'opinion que je professe, à savoir que la masse, surtout dans ses basses couches, est disciplinée. Je conviens pourtant que, cette opinion, je serais

bien embarrassé s'il me fallait l'étayer sur des faits. Pas plus tard qu'hier on me citait, comme preuve de la décadence de l'esprit militaire, ce détail que, des habitants ayant offert à boire aux soldats, ceux-ci n'ont pas proposé à leurs officiers, qui avaient soif, eux aussi, de passer les premiers, de sorte que le capitaine n'a avalé son quart d'eau qu'après que tous ses hommes se sont désaltérés. Eh ! Mais savez-vous si ce n'est pas lui qui leur a dit de commencer, ce que je serais loin de blâmer ? Au surplus, je me rappelle que, il y a trente ans déjà, on discutait pour savoir si un soldat qui fait la queue au guichet d'une gare pour prendre un billet doit céder la place à un supérieur qui vient en faire autant. Or, il était fort rare, déjà à cette époque, qu'on se prononçât en faveur de l'affirmative. Où donc alors voyez-vous la décadence dont vous parlez ?

Le 8 septembre, un général arbitre avait prononcé la mise hors de combat d'une troupe qui s'était fort imprudemment exposée. — « Si vous arbitrez ainsi, s'est écrié le commandant de la division de laquelle dépendait cette troupe, j'arrête la manœuvre ! » Allez-vous prétendre encore que c'est là de l'indiscipline ? Pour ma part, je n'y vois qu'un mouvement d'humeur regrettable et qu'a regretté, tout le premier, celui qui s'en était rendu coupable. Cinq minutes après, en effet, venant à récipiscence, il envoyait son chef d'état-major déclarer qu'il était prêt à se soumettre à la décision prise.

Les opérations. — Je suis un peu surpris de la façon brutale, étroite, « polytechnicienne, » dont se jugent ici les situations et s'apprécient les manœuvres. On applique aux opérations de guerre le procédé dont se servait mon professeur de géométrie descriptive pour corriger nos compositions. Il dessinait sur papier calque les données du problème et la solution exacte. Puis, en plaçant son transparent sur nos dessins, il regardait si nos solutions coïncidaient avec la sienne. Dans ce cas, il nous donnait la note maximum ; mais si les courbes ne cadraient pas, il nous « pi-quait zéro. » Il y avait pourtant des différences à faire ; tel élève avait pu, ayant mal compris les données initiales, appliquer une méthode juste ; il avait pu, partant des données exactes, se tromper dans sa construction. On peut être de plusieurs façons dans l'erreur, comme on peut être criminel avec préméditation, ou inconsciemment, ou par imprudence. Eh bien ! il faut tenir compte de toutes les conditions en quelque sorte extérieures de l'acte. Or, à chaque instant, j'ai entendu dire : « Le général A a pris ces dispositions-ci ; le général B, ces dispositions-là. Donc, voici ce qui doit arriver. » Si les choses se passaient comme elles devaient arriver, on proclamait que c'était très bien ; au cas contraire, on décidait que c'était très mal. Que de fois n'ai-je pas entendu raisonner ainsi : « Moi, à sa place, j'aurais agi autrement : j'aurais fait ceci. L'ennemi eût alors été amené à faire cela, et j'en aurais profité pour... » — Eh ! morbleu, qui vous affirme que l'ennemi eût fait ce que vous supposez qu'il aurait

été amené à faire? Rappelez-vous le mot de Clausewitz : ce qui arrive, c'est ce sur quoi on compte le moins.

Prenez les faits tels qu'ils se sont déroulés, déterminez les motifs qui ont dicté les décisions prises, examinez leur valeur ; mais ne substituez pas votre solution à celle qui a été adoptée. Il n'y a pas d'absolu, à la guerre.

C'est de cette façon que, pour ma part, j'ai envisagé les opérations.

Bien entendu, je n'en ai pas considéré le côté stratégique, qui ne peut guère exister ici, en dépit des hypothèses faites sur les bases d'opérations et les grandes lignes de la guerre. Au point de vue tactique, le seul dont je me sois occupé, j'ai été surpris de voir commettre une foule de fautes qui me semblent assez lourdes.

Le 30 août, le commandant de la 31^e division ayant ses cantonnements sur un front de dix kilomètres reçoit l'ordre de marcher sur l'ennemi. Bien entendu, il réunit ses forces. Cependant, disposant de trois brigades d'infanterie, il en sépare une et lui fait suivre un chemin latéral à trois kilomètres de distance du gros, c'est-à-dire de l'ensemble des deux autres brigades. Et pourquoi le fait-il ? Pour avoir toute prête la troupe destinée à opérer le mouvement débordant. Il ne veut pas avoir à la détacher au moment du besoin : il la détache par provision, comme on dit au Palais. Son adversaire, d'ailleurs, a fait exactement comme lui, de sorte qu'il y a eu deux batailles, à trois kilomètres de distance : l'une entre les deux flancs-gardes, lesquelles suivaient une même route en sens inverse ; l'autre, entre les deux gros qu'une circonstance analogue avait déterminés à se heurter.

Le 7 septembre, le 17^e corps occupait, de Montlaur au sud, à Fourquevaux, au nord, une position défensive, longue d'environ cinq kilomètres, qui faisait face à l'Est. Les forces du général Pédoya marchèrent à l'attaque en trois groupes : d'une part, la brigade d'infanterie coloniale, dont il disposait en plus de son corps d'armée, se dirigea déployée vers le front Montlaur-Fourquevaux. (Une certaine force d'artillerie avait été adjointe à cette brigade, qui était destinée à l'attaque de front.) L'une des divisions, en colonne, marchait de l'Ouest à l'Est, sur Fourquevaux, extrême gauche de la défense. La seconde division, également en colonne, suivait une route parallèle à la précédente et à environ trois kilomètres plus au nord.

C'est dire qu'elle passait fort loin au Nord de l'aile de l'ennemi, dans les conditions les plus favorables pour la tourner et la prendre de dos. Mais, alors, il fallait que celui-ci fût fixé sur son front par autre chose que par une démonstration sans consistance et surtout il importait que l'attaque enveloppante ne se produisît pas avant cette immobilisation de l'ennemi sur son front. Or, de coordination dans les mouvements ; la division qui passait au Nord de Fourquevaux dépassa la ligne de la défense avant que la colonne dirigée sur Fourquevaux l'eût atteinte.

Ceci me paraît prouver qu'on avait eu tort de laisser un intervalle de trois kilomètres entre les deux colonnes. — Mais, m'objecte-t-on, trois kilomètres, c'est, en définitive, bien peu. — Eh! soit, en terrain plat, découvert facile. Mais quand on est séparé par des hauteurs, par une vallée encaissée, où coule un cours d'eau qu'il n'est pas très aisé de franchir, on s'expose, en se séparant sans y être forcé, à ne pouvoir se rejoindre à temps et à ne pas lier ses mouvements. C'est ce qui s'est produit.

Détails. — La tenue m'a paru, en général, très bonne. J'ai pourtant relevé la fantaisie qui règne dans les uniformes de certains spécialistes. Les ordonnances sont souvent mal habillés; ils montent des chevaux souvent mal harnachés, avec de mauvais bridons d'écurie. Les garçons de cantine se promènent trop souvent en pantalons sales avec des espadrilles en loques. J'ai parlé déjà des automobilistes et des cyclistes.

Ceux-ci sont exclusivement employés, comme il est réglementairement prescrit, au métier d'estafettes. On a renoncé à constituer les unités cyclistes combattantes sans existence légale, sans doctrine, sans instruction tactique, que j'ai déjà dénoncées à maintes reprises comme portant un grave préjudice à la cause du cyclisme militaire et comme ayant contribué pour une large part au discrédit dans lequel paraissent tomber les idées si intéressantes du capitaine Gérard.

En revanche, comme les années précédentes, j'ai constaté beaucoup d'officiers d'infanterie dans les escadrons de cavalerie ou les batteries d'artillerie et réciproquement. Quand donc comprendra-t-on que les vaches ne sont jamais mieux gardées qu'en faisant faire à chacun son métier?

J'avouerai en terminant, que les circonstances m'ont empêché de voir bien des choses que j'ai coutume de regarder: j'ai rarement visité les troupes au cantonnement; je n'ai pas une seule fois parcouru la ligne des avant-postes; j'ai peu suivi les services de l'arrière et je serais fort embarrassé s'il fallait juger autrement que sur des on-dit, la façon dont ont fonctionné la trésorerie, les postes, l'intendance. L'alimentation m'a paru bien assurée, en ce sens que je n'ai pas entendu de plaintes. Mais ce criterium est insuffisant.

C'est surtout la bataille que je me suis efforcé d'étudier, pour voir quelle influence les idées du général de Négrier pouvaient avoir exercées sur les corps qui relèvent de lui. J'ai constaté que si on s'était inspiré de ses théories, c'est bien timidement et surtout bien maladroitement. Quant à l'application par certains régiments du Projet de règlement sur les manœuvres de l'infanterie, je m'en suis occupé aussi et j'ai été fort étonné de ne pas trouver de notables différences entre ces régiments et les autres.

... Mais en voici assez: je reviendrai là-dessus le mois prochain, si les événements m'en laissent le loisir.
